

HONORAIRES MAXIMUMS SUR PRESTATIONS CONCERNANT L'IMMOBILIER D'HABITATION & LE COMMERCIAL

- TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES

- ☞ 10% TTC sur un prix inférieur ou égal à 35 000 euros à la charge du vendeur (ou acquéreur selon les modalités du mandat)
- ☞ 8% TTC sur un prix supérieur à 35 000 euros et inférieur à 150 000 € à la charge du vendeur (ou acquéreur selon les modalités du mandat)
- ☞ 5% TTC sur un prix supérieur à 150 000 € à la charge du vendeur (ou acquéreur selon les modalités du mandat)

- LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES Ces honoraires comprennent la T.V.A. actuellement à 20,00%

- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE (personne physique et résidence principale)

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 €/m2 TTC
- Etat des lieux : 3 €/m2 TTC

- HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR (et locataire personne morale et résidence secondaire) a partager par moitié

☞ Honoraires de location

- ☞ 12% HT soit 14,40% TTC sur une base de loyer annuel net de charges

☞ Honoraires de rédaction d'actes

- ☞ Chambre..... 90,00 € TTC
- ☞ studio et 2 pieces126,00 € TTC
- ☞ appartement 3 et 4 pieces162,00 € TTC
- ☞ appartement 5 et 6 pieces.....222,00 € TTC
- ☞ appartements grandes surfaces et villas.....294,00 € TTC
- ☞ propriétés plus de 200 m².....516,00 € TTC

- LOCATIONS DE PARKING (TTC) a partager par moitié entre bailleur et locataire Deux mois de loyer mensuel

- LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES

Ces honoraires seront à la charge du preneur et comprennent la T.V.A. actuellement à 20,00% en sus.

☞ Honoraires de location

- ☞ 10% hors taxes sur une base de loyer triennal net de charges : soit : 12,00 % TTC

☞ Honoraires de rédaction d'actes

- ☞ 2% hors taxes sur une base de loyer triennal net de charges : soit 2,40% TTC

- HONORAIRES DE GESTION

Ces honoraires comprennent la T.V.A. actuellement à 20,00 %.

En rémunération d'une gestion simple, nos honoraires sont fixé au taux de :

- ☞ 8% HT soit 9,60% TTC sur le total de l'échéance mensuelle inférieure ou égale a 600 euros
- ☞ 7% HT soit 8,40% sur le total de l'échéance mensuelle supérieure a 600 euros

- ASSURANCE LOYERS IMPAYES

- ☞ 2,93% HT soit 3,52 %TTC sur le total de l'échéance .